

Retour sur la journée du 5 avril à Manosque !



Ambiance

- Excellentes conditions de réunion dans la salle des fêtes mise à disposition par la commune et accueil de M. le Maire en personne
- Après une approbation du bilan 2021, l'appel à compétences du Président pour contribuer au plan d'action 2022 a suscité échanges et premières candidatures
- Le TA rassurant quant à une application nuancée de la circulaire concernant l'homogénéisation de la trame du rapport d'enquête et l'application de la fourchette de vacations/ par type d'EP
- Un traiteur aux petits soins...
- Pendant le repas était projeté en boucle le trombinoscope des adhérents : un projet qui voit le jour...fort apprécié de nos invités institutionnels (TA et Préfectures)
- Une assemblée attentive et concentrée pendant les interventions « formation » de l'après midi
- Retombée presse dès le lendemain (en annexe).

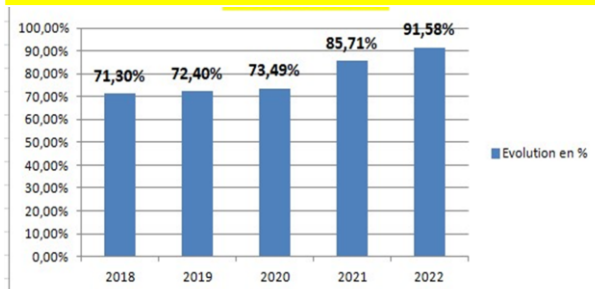
Bravo et merci à l'accueil bas-alpin !

En chiffres

- **Assemblée Générale : 101** participants et **34** pouvoirs : soit **77%** des adhérents présents ou représentés à l'AG
- **Formation « Urbanisme » : 112** participants

Un graphique marquant :

Evolution du taux d'adhésion à la CCEPA



OPPORTUNITÉ ... communiquée par la DREAL jusqu'au 16 MAI seulement

MOOC (3 modules de perfectionnement en ligne)

« Nature en ville et adaptation au changement climatique »

Amélioration qualité de l'air -Végétalisation des villes –Îlots de chaleur...

Pour en savoir plus et vous inscrire
GRATUITEMENT

utiliser le lien :
<https://moocnatureforcitylife.eu/>

Site CCEPA : dernières mises à jour

- **Actualisation de la page « Vie de l'Association »**
 - + Mise en ligne du dossier AG 2022 et du trombinoscope par département et du PV de l'AG.
- **Page «Formation»** : Mise en ligne des supports du 5 avril 2022

Tutorat 2022 : ça avance bien !

- 04 : les 2 nouveaux CE ont un tuteur désigné
- 05 : 2 des 3 nouveaux CE ont un tuteur désigné
- 13 : 3 désignations (1 nouveau CE et 2 « rattrapages » des années antérieures).

Point d'étape : 7 sur 15

Ils enquêtent pour vous et l'intérêt général

Les commissaires enquêteurs sont le lien entre le public et le maître d'ouvrage

Elle permet d'impliquer et d'informer les citoyens sur les transformations qui affecteront leur cadre de vie, que cela soit la venue d'une nouvelle route, la construction d'un pont, l'implantation d'une usine, la restauration d'une zone inondable ou encore la gestion du boisement des berges d'une rivière. L'enquête publique permet ainsi à tout un chacun de se renseigner, donner son avis, apporter ses observations, sur tout projet susceptible d'avoir des conséquences sur la propriété privée, la population et son environnement. Il s'agit d'ailleurs de la seule procédure qui le permet.

Pour réaliser ces enquêtes publiques, le tribunal administratif, la Préfecture ou les collectivités locales nomment, en fonction de leurs compétences, un commissaire enquêteur. Lorsqu'une enquête semble trop importante, ils sont plusieurs à être missionnés. On en dénombre 3 000 en France et 174 sur le territoire, appartenant à la Compagnie des commissaires enquêteurs Alpes Provence, du ressort du tribunal administratif de Marseille (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône).

"C'est une fonction que l'on prend de son plein gré généralement quand on arrive à la retraite, avec une certaine spécialité. J'étais par exemple fonction-



Ces tiers indépendants permettent au public de s'informer et de formuler des observations lors d'une enquête publique. / PH. STÉPHANE DUCLET

naire à la Direction départementale des équipements, donc je suis allé dans ma spécialité, à savoir l'urbanisme, les aménagements de cours d'eau, les carrières, les extensions, le Plan local d'urbanisme. Je serai en revanche incompétent si j'avais une enquête à faire sur le nucléaire, rapporte Michel Bouzon, vice-président de la CCEPA délégué bas-alpin. Le projet est d'abord débattu en conseil municipal. Puis le bureau d'études se penche dessus. Le commissaire enquêteur est ensuite missionné. On reçoit le dossier

que l'on étudie. Nous allons en général au préalable visiter les lieux avec le maire, nous rencontrons les membres du bureau d'études qui a mené le projet d'enquête, nous l'analysons et nous réceptionnons le public pour relever les observations. Nous faisons ensuite des propositions dans un rapport d'enquête d'environ 40 pages et, enfin, la municipalité délibère, approuve ou non.

Une enquête dure environ un mois dans notre département. Un commissaire enquêteur s'occupe en général d'un dossier par

MAIS AUSSI...

La CCEPA réalisait hier son assemblée générale dans la salle Osco manosco, à Manosque, en présence notamment de la vice-présidente du tribunal administratif de Marseille Muriel Josset, Patrick Payan, chef de bureau de l'utilité publique de la concertation et environnement de la Préfecture du 13, et Claude Bondil, représentant le Département bas-alpin. L'occasion pour eux de dresser le bilan pour 2021 à savoir que 137 demandes de désignation de commissaires enquêteurs ont été réalisées, 23 pour le 04, 40 pour le 05 et 74 pour le 13.

an. En ce début d'année, on compte par exemple le Plan local d'urbanisme de Manosque, la carte communale de Draix, ainsi que les PLU de Sainte-Tulle ou Puimoisson. Un commissaire enquêteur met environ 50 heures à réaliser son enquête, avec des vacations à 48 € l'heure. Tous les quatre ans, ils doivent passer devant un jury, dans le but de se faire "renouveler". D'où l'importance pour chacun de se tenir continuellement informés de l'actualité législative.

Bettina MAITROT